

**Règlement du vote des lecteurs et lectrices pour la désignation de l'Eco-Fauve Raja.**  
**49<sup>e</sup> FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA BANDE DESSINÉE ANGOULÊME**  
**17 mars > 20 mars 2022**

**Art.1 - Le Grand Prix du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême (FIBD)**

La société 9<sup>e</sup>Art+, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, immatriculée au RCS d'Angoulême sous le numéro 499 371 433, dont le siège social est situé : 71 rue Hergé 16000 Angoulême, est chargée chaque année de l'organisation du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême.

**Art. 2 - Objet de l'Eco-Fauve Raja**

Parce que l'écologie est l'enjeu majeur du présent et de l'avenir et que la bande dessinée l'instar de tous les arts, est traversée par les questions de sociétales, de nombreux et nombreuses auteurs et autrices se sont emparés du sujet. Le Festival, accompagné de son partenaire principal, la société RAJA, leader européen du secteur de l'emballage et à ce titre particulièrement concerné par le développement ont décidé de lancer l'Eco-Fauve Raja. Ce dernier est choisi parmi 4 albums traitant des enjeux écologiques et de développement durable, préalablement retenus par le Comité de Sélection Général.

**Art. 3 - Composition du collège des votants**

Ce prix est attribué par un jury de 7 lecteurs usagers de l'Alpha-Médiathèque du GrandAngoulême qui ont été sélectionnés par cette dernière en fonction de l'intérêt qu'ils ont manifesté auprès d'elle pour la lecture de bandes dessinées.

**Art. 4 - Organisation d'un vote électronique**

Ce vote s'effectue en ligne sur le site : <https://ecofauveraja.bdangouleme.com> géré par 9<sup>e</sup>Art+. Le vote s'effectue uniquement sous forme électronique à partir du mardi 15 mars 2022, 8h, jusqu'au vendredi 18 mars 2022, 12h. Il est demandé à chaque votant.e de choisir son album, un seul par personne. Le/la lauréat.e sera celui/celle qui aura obtenu le plus de voix.

**Art. 5 - Résultat et proclamation du résultat**

Le constat par l'huissier sera effectué le vendredi 18 mars 2022 à 14h15 dans les locaux de Idealcoms situés au 9 boulevard de Bretagne à Angoulême. Le ou la lauréat(e) de l'Eco-Fauve Raja sera annoncé(e) le samedi 19 mars 2022 à 19h lors de la Cérémonie de la remise des Prix.

**Art. 6 - Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé à la SCP DEENEN - GRENOT, Huissiers de Justice, 16 rue de la Tourgarnier – 16000 Angoulême. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par 9<sup>e</sup>Art+ en sa qualité d'organisateur du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême.

**Art. 7 - Protection des données personnelles**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent règlement sont traitées conformément à la Directive européenne dénommée « Règlement Général de Protection des Données (RGPD) » relative à la protection des données personnelles.

À cet égard, 9<sup>e</sup>Art+ renvoie les utilisateurs du présent règlement à la politique de confidentialité qui est, notamment, accessible sur son site internet dédié au Festival International de la Bande Dessinée ([www.bdangouleme.com](http://www.bdangouleme.com)).

En tout état de cause, tou.te.s les participant.e.s au vote disposent, en application de la directive précitée, d'un droit d'accès, de contrôle, de transmission et de rectification de ses données personnelles le.s concernant en s'adressant à l'adresse de courriel suivante : [info@bdangouleme.com](mailto:info@bdangouleme.com).

